



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 mai 2023
N°834

France 2030 : le Gouvernement annonce le lancement d'un fonds d'investissement dédié aux minerais et métaux critiques

Alors que le président de la République réunira cet après-midi les acteurs de l'industrie française - dirigeants d'entreprises, élus, représentants de collectivités et d'associations - pour dévoiler de nouvelles mesures visant à accélérer la réindustrialisation de la France, le Gouvernement annonce le lancement d'un fonds d'investissement dédié aux minerais et métaux critiques pour sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en ces composés clé de la transition énergétique.

Géré par la société InfraVia, ce fonds a vocation à être investi par des partenaires privés, industriels comme financiers, et sera abondé par l'Etat dans le cadre de France 2030, à hauteur de 500 millions d'euros. La Caisse des Dépôts sera l'opérateur pour le compte de l'Etat de cet investissement. Incluant l'investissement de l'Etat, Infravia vise une levée de fonds à hauteur de 2 milliards d'euros.

Depuis 2021, France 2030 accélère l'émergence, l'industrialisation et la croissance des entreprises à travers notamment des fonds et fonds de fonds qui concentrent les efforts sur les secteurs prioritaires, notamment les industries et le développement durable, générateurs de croissance et d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Dans le prolongement de la stratégie française en matière de métaux critiques portée par **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique, **Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition énergétique, et **Roland Lescure**, ministre délégué chargé de l'Industrie, ce fonds investira en minoritaire, aux côtés d'industriels ou d'acteurs miniers français et

européens, dans des projets portant sur la chaîne de valeur des minerais et métaux critiques (extraction, transformation, recyclage), en France, en Europe et à l'international. Ces participations viseront à sécuriser des approvisionnements (« off-take ») associés à ces projets pour le bénéfice de l'industrie française et européenne. Il agira en partenariat étroit avec les autres acteurs publics et privés du financement de projet et appliquera les meilleurs standards sociaux et environnementaux dans les projets qu'il soutiendra.

Ce dispositif vient compléter les outils déjà mis en place par le Gouvernement en 2022, dans la suite du rapport de Philippe Varin sur les métaux critiques, pour sécuriser les approvisionnements dans l'industrie française dans ces composants clés de la transition énergétique, notamment l'appel à projet « métaux critiques » du plan France 2030 qui soutient la R&D et le déploiement de capacités industrielles dans ce secteur, et la création de l'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles (OFREMI) qui a vocation à rassembler l'expertise géologique et diplomatique française au service des industriels. Ce fonds s'inscrit en cohérence dans la stratégie de sécurisation des approvisionnements portée par l'Union Européenne, incarnée par le projet de Critical Raw Materials Act et a vocation à coordonner son action avec celle d'instruments similaires en projet dans d'autres Etats-membres ou au niveau communautaire.

La mise en œuvre de la transition énergétique conduira en effet à une augmentation sans précédent des besoins en minerais et métaux critiques, en particulier pour la mobilité électrique et la production d'énergie décarbonée. C'est en particulier le cas du lithium dont les besoins sont appelés à quadrupler en dix ans, ou encore du nickel, du cobalt et des terres rares.

Afin de ne pas passer d'une dépendance à une autre, et étant donné la rareté d'accès à ces ressources dans un contexte économique et géopolitique mondial de plus en plus complexe, la souveraineté des approvisionnements de l'industrie française et européenne est un enjeu majeur de la réussite de la transition énergétique, et une des conditions de la réindustrialisation verte.

Assurer notre propre approvisionnement en métaux critiques nous permettra également de promouvoir et d'imposer nos valeurs sociales et environnementales en faisant en sorte que ces ressources soient extraites et transformées dans les meilleurs standards de la « mine responsable » au niveau mondial.

Bruno Le Maire a déclaré : « *La création de ce fonds qui viendra renforcer les atouts de l'industrie française dans la compétition mondiale pour les technologies vertes. Il s'inscrit dans la continuité du projet de loi industrie verte que nous portons pour réindustrialiser notre pays et en faire le champion européen de ces technologies. Il permettra aussi d'accélérer la montée en puissance de la place de Paris comme leader européen sur le financement minier responsable, dans le cadre de notre stratégie finance durable.* »

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : « L'économie zéro carbone va nous faire passer d'une ère des hydrocarbures à une ère des métaux critiques. Si nous ne voulons pas vivre demain avec le nickel, le cobalt ou le lithium ce que nous avons vécu hier avec le gaz et le pétrole et si nous voulons assurer notre indépendance au XXI^e siècle, la France et l'Europe doivent prendre leur destin en main. Dans le prolongement du rapport Varin que j'avais commandé, des annonces de soutien du Gouvernement à plusieurs projets clés notamment de mine de lithium en France, et des travaux menés avec nos partenaires européens sous présidence française de l'Union européenne, je salue aujourd'hui le lancement de ce fonds d'investissement qui va nous permettre de faire un pas de plus dans la maîtrise des chaînes de valeur clés de l'industrie verte en conjuguant puissance publique et secteur privé. »

Roland Lescure a déclaré : « La réindustrialisation de notre pays passera par la maîtrise sur notre territoire de l'ensemble des technologies vertes qui seront au cœur de l'économie décarbonée de demain : batteries, moteurs électriques, énergies renouvelables et bas carbone, hydrogène ou chimie bas carbone. Les métaux critiques, lithium, nickel ou cobalt, sont au cœur de cette nouvelle révolution industrielle. C'est pourquoi nous travaillons avec Agnès Pannier-Runacher à assurer un approvisionnement abondant de l'industrie française. Outre la nécessaire exploitation des ressources naturelles présentes sur le territoire national, cette stratégie passe par la participation aux projets d'extraction et de transformation les plus structurants au niveau mondial. C'est l'objet de ce fonds, partenariat public-privé innovant dont je salue la création. »

Contacts presse :

Cabinet de Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique :

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr - 01 53 18 41 13

Cabinet d'Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique :

presse.mte@climat-energie.gouv.fr - 01 40 81 13 25

Cabinet de Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie

presse@industrie.gouv.fr – 01 53 18 43 18

Secrétariat général pour l'investissement :

presse.sgpi@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58

Caisse des Dépôts

service.presse@caissedesdepots.fr – 01 58 50 40 00

À propos de France 2030

[Le plan d'investissement France 2030 :](#)

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)